

La licence comporte une partie **adhésion à la FFVL** et une **Assurance responsabilité aérienne**.

La licence est obligatoire pour les stages dans notre école. Elle est délivrée uniquement avec un certificat médical en cours de validité.

Partie Licence

- **Licence : 9 jours en école** de courte durée. Qui permet d'être couvert pour uniquement un stage encadré par nos moniteurs. Dès 32 €
- **Licence : Année école** pour être assuré sur tous les stages de l'année. Vous êtes couverts uniquement lors des ces stages encadrés par nos moniteurs. Dès 51 €
- **Licence : Primo licencié** pour sa première licence en dehors de l'école. Dès 51 € +(CDVL 1€ Ligue 5 €)
- **Licence : pratiquant** pour sa deuxième licence en dehors de l'école. Tarif suivant brevets. Dès 119,50 € +(CDVL 1€ Ligue 5 €)

Option pour les licences : - Protection Juridique 1,50 € - Magazine trimestrielle fédéral Vol passion 6 €  
Licence valides jusqu'au 31/12/2019 Possibilité de compléter sa licence, ou modifier dans l'année.

Partie Assurances Optionnelles

**Les assurances optionnelles** : individuel accident (**IA**) et assistance rapatriement (**AR**)

IA : couvre vos propres dommages corporelles AR : Prise en charge et organisation de l'assistance et du rapatriement. A voir avec vos assurances personnelles si la pratique du parapente est couverte pour IA et AR (certaine compagnie d'assurance exclue le parapente de ses garanties)

- **Si licence 9 jours** -> Assurance IA/AR dès 24 €
- **Si Licence Année école, primo ou pratiquant** -> Assurance IA/AR dès 53 €

Option pour les assurances optionnelles : Différents niveaux de garantie de capital invalidité /décès (10000/25000€  
Option pour les sports pleines natures +6€  
Pour nos stages à l'étranger nous vous demandons d'avoir une AR.

Certificats Médicaux

**Certificat médical** obligatoire de moins de 1 an pour les nouveaux licenciés

- Le certificat type à remplir par le médecin pour une première licence.  
[http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2017\\_CACI\\_m%C3%A0j\\_04082017.pdf](http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2017_CACI_m%C3%A0j_04082017.pdf)
- La fiche d'examen pour le médecin.  
[http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2015\\_Conditions\\_m%C3%A9dicales\\_et\\_contre-indications\\_0.pdf](http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2015_Conditions_m%C3%A9dicales_et_contre-indications_0.pdf)

Validité des certificats pour le parapente loisir: (Sous réserve de valider le questionnaire (ci-dessous))

- De 12 à 18 ans inclus : à la première prise de licence puis tous les 3 ans ;
  - de 19 ans à 49 ans inclus : à la première prise de licence puis tous les 6 ans ;
  - 50 ans et plus : à la première prise de licence puis tous les 3 ans
- Le questionnaire pour vérifier la validité du premier certificat (à renouveler chaque année)  
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)